

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique
sur le projet de renouvellement de l'autorisation
ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

Partage d'avis et critique d'un citoyen

par
art. 53-54 , citoyen de la ville de Rouyn-Noranda

19 octobre 2022

Rouyn-Noranda, Québec

Introduction

J'habite présentement à Rouyn-Noranda et j'y ai habité toute ma vie. J'ai passé mon enfance à l'école 53-54 . Je me souviens très bien du « gout de la mine » dans les années 1990 qui était très fréquent, ce qui coïncide avec des pointes de contaminations historiques de la fonderie Horne. Je me demande aujourd'hui quels seront les impacts sur ma santé. Comme pratiquement tous les citoyens de la ville, j'ai toujours pensé que les émanations de la fonderie n'étaient pas si pires, qu'on ne vivait pas dans une ville avec un réel danger pour notre santé et celle de nos enfants. Jamais je n'aurais pensé qu'on vivait dans une ville qui est classée dans le palmarès des villes ayant la pire qualité de l'air au Québec et au Canada. (*Réf. 1*)

Évidemment, ça a été un choc lorsque toutes les études sur le sujet ont été publiées. Elles nous ont permis d'avoir un meilleur portrait des émanations de la fonderie, de notre exposition directe aux contaminants et de leurs impacts sur notre santé. Elles ont mis en lumière les comportements honteux de la fonderie Horne aux fils des dernières décennies. Je me réjouis donc de voir des nouvelles règlementations qui devraient être exigées par le gouvernement, mais je vois des lacunes et incohérences à la proposition actuelle.

Délais requis pour se conformer

art. 53-54

Je sais très bien que ce n'est pas réaliste de partir de zéro et d'avoir une nouvelle usine après deux ou trois ans sans un effort majeur. C'est d'ailleurs l'argument qui ressort souvent quand on parle de l'atteinte d'une cible de rejets d'arsenic de $15\text{ng}/\text{m}^3$ plus rapidement que cinq ans. C'est une opinion que je partageais initialement, mais, après avoir lu plusieurs études, le plan de la fonderie et les données disponibles du gouvernement, mon avis a changé pour plusieurs raisons.

Je comprends très bien que des projets majeurs ne se font pas en claquant des doigts quand on tient compte des études de faisabilité, de l'ingénierie de détails, de l'approvisionnement et de la construction elle-même. L'argument à la base peut sembler valide. Cependant, il n'est pas approprié dans la situation actuelle, car on ne parle pas ici de construire une nouvelle usine, mais bien de moderniser des installations existantes. De plus, contrairement à l'idée que le compte à rebours débute maintenant pour atteindre la norme de $3\text{ng}/\text{m}^3$, il a plutôt débuté il y a plusieurs décennies. La diminution du niveau du rejet d'arsenic ainsi que des autres métaux et contaminants par la fonderie est connue depuis très longtemps. La fonderie était au courant que leur seuil accepté jusqu'à présent était complètement démesuré et qu'ils auraient assurément à diminuer énormément leurs rejets dans un futur imminent.

Rappelons qu'en 2004, le ministère de l'Environnement du Québec et l'INSPQ ont recommandé la diminution des émissions afin d'atteindre un maximum de $10\text{ng}/\text{m}^3$ d'arsenic dans un délai de 18 mois ainsi que la présentation d'un plan d'intervention dans un délais de 2 mois afin d'atteindre la cible de $3\text{ng}/\text{m}^3$ (*Réf. 2*).

Pourquoi alors est-ce qu'on dit qu'une usine ne se construit pas en cinq ans, quand les modernisations auraient dû se faire il y a 20 ans. Personne d'autre que la fonderie n'est à pointer du doigt, mis à part le gouvernement qui a permis à la fonderie de polluer. Cependant, si on vous autorise de rouler 200 km/h dans une zone scolaire, devriez-vous le faire quand même?

Cibles transitoires

La fonderie Horne n'est pas la première compagnie qui doit faire des sacrifices pour s'adapter aux changements et moderniser ses installations. Certaines entreprises décident d'opérer de façon réduite afin de continuer à avoir certains revenus pendant les travaux, tandis que d'autres décident de fermer temporairement. Ces deux solutions n'ont jamais été abordées ni discutées, pourtant, elles peuvent faire partie de la solution d'atteindre des cibles de rejets de contaminants beaucoup plus rapidement telle que l'atteinte du 15 ng/m³ après 2 ans.

Il y a plusieurs moyens possibles d'y arriver sans nécessairement attendre d'avoir tous les projets en opération. Si l'atteinte de 15 ng/m³ est exigée d'ici deux ans, que va faire la fonderie? Est-ce qu'elle va vraiment fermer les portes ou tentera-t-elle de trouver des moyens d'y arriver?

Premièrement, elle pourrait diminuer sa production à un minimum pendant la durée des travaux. Même si elle ne fait que peu ou pas de profits pendant ce temps, au moins elle absorbe les dépenses d'opérations fixes. Lorsque les projets seront complétés, la pleine production pourra recommencer en respectant les nouvelles exigences.

Deuxièmement, elle pourrait contrôler ses intrants afin de limiter ceux qui ont des hauts niveaux de contaminants. Plusieurs questions ont été posées à ce sujet lors de la rencontre publique d'information de la fonderie Horne du 12 octobre 2022. La réponse générale était qu'ils ont une recette, qu'ils n'y dérogent pas, mais qu'effectivement il y a des variations entre les intrants. Ils n'ont pas répondu directement si cela était possible ou pas. Comme un des citoyens l'a mentionné lors de la rencontre, je suis d'avis que la volonté de la fonderie n'est simplement pas là à ce niveau.

Troisièmement, la fonderie pourrait arrêter ses opérations temporairement. Ce n'est pas la solution souhaitable, mais c'est une option possible. Lors de la construction de toute nouvelle usine ou bâtiment, tout domaine confondu, la phase de construction est une phase de dépenses seulement. Les opérations recommenceront à la suite de la construction des infrastructures. Si la fonderie devait recourir à cette option, ce serait sans doute une leçon d'humilité et un rappel qu'elle ne peut pas tout se permettre.

Atteinte des normes provinciales

Le MELCC propose d'imposer à la fonderie Horne une limite de rejet de 15 ng/m³ d'arsenic dans le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle après 5 ans et qu'il s'agirait d'une première étape importante visant à l'amener à se conformer à la norme québécoise de 3 ng/m³. Cependant, je ne comprends aucunement pourquoi l'atteinte du 3 ng/m³ est simplement mentionnée comme un objectif futur sans précision supplémentaire. La norme provinciale a été établie à 3 ng/m³ et elle est basée sur des données et études scientifiques. Je ne comprends pas pourquoi la ville de Rouyn-Noranda serait une exception à cette règle. Le directeur national de la santé publique mentionne maintenant que 15 ng/m³ est sécuritaire pour offrir une protection solide aux femmes enceintes et aux enfants. Si tel est le cas, pourquoi la norme n'est pas de 15 ng/m³ partout au Québec?

C'est inacceptable de ne pas exiger le respect de la norme québécoise dans la prochaine attestation d'assainissement. L'échéance pour atteindre cette cible peut être discutable, mais il faut absolument qu'on y retrouve un échéancier fixe pour l'atteinte de cette norme. Pour les mêmes raisons, je suis d'avis qu'il faut exiger le respect des normes pour tous les métaux et contaminants que peut rejeter la fonderie Horne, pas seulement l'arsenic.

De plus, je suis entièrement d'accord avec la prise de position de la ville de Rouyn-Noranda dans leur mémoire qui dit : « il n'appartient aucunement à la population de Rouyn-Noranda de décider des règles qui doivent être fixées. Remettre cette responsabilité entre les mains de citoyens et citoyennes est inacceptable. » (*Réf. 3*)

Perte de confiance

Une question a été posée pendant la séance d'information que j'ai trouvé très pertinente. Un citoyen a demandé à la fonderie quel était son plan si le gouvernement demandait d'atteindre 3 ng/m³ après 5 ans?

Leur réponse, en bref, était que cette exigence était hypothétique et qu'au final, ils n'ont pas de plan pour atteindre le 3 ng/m³. Ils ont mis tous les efforts pour atteindre 15ng/m³. Je ne veux pas discréditer les efforts des travailleurs de la fonderie, car la diminution de 100 ng/m³ à 15 ng/m³ est une grosse diminution, mais 15 ng/m³ c'est quand même 500% de la norme provinciale de rejets d'arsenic, c'est beaucoup trop.

En industrie, quand on parle de gestion de risques, on parle de plan de mitigation afin d'identifier les risques et de prévoir des moyens pour atténuer ces risques. Dans le cas de la fonderie Horne, un risque économique est lié au resserrement des normes environnementales. Vous comprendrez que je serais très étonné que Glencore, une compagnie multinationale qui fait des milliards de profits annuellement, qui engage des milliers de professionnels qualifiés, n'a prévu aucune situation dans leur plan de mitigation où le gouvernement exigerait de respecter la norme provinciale de 3 ng/m³. Assurément que cette situation a été évaluée. Pourtant, la fonderie Horne n'a présenté aucun plan pour l'atteinte des 3 ng/m³ aux citoyens.

La question n'est pas non plus si l'atteinte est possible ou pas, car le respect de la norme de 3 ng/m^3 est réalisable, mais pas nécessairement avec le procédé, le volume de matériel traité et le type d'intrants actuels. La question est donc plutôt à quel prix.

Est-ce que c'est parce que notre gouvernement n'a pas le courage d'être plus sévère ou est-ce par un manque de transparence de la fonderie Horne que ce plan n'est pas présenté à la population comme une solution réelle et immédiate? Je crois personnellement que ces deux hypothèses sont vraies.

Les citoyens ont perdu confiance en la fonderie Horne et au gouvernement. Depuis plusieurs décennies, la fonderie pollue l'air et conteste le resserrement des normes. Le gouvernement, de son côté, a toujours laissé cette entreprise polluer à des limites qui ne sont tolérées nulle part ailleurs au Canada, le tout sans informer la population. Comment justifier que le gouvernement a accepté un niveau de rejets de 200 ng/m^3 et de 100 ng/m^3 respectivement dans les deux dernières demandes d'assainissement en 2010 et en 2017, soit un dépassement de 66x et 33x la norme provinciale?

Aujourd'hui, en 2022, le gouvernement évoque maintenant l'atteinte de 15 ng/m^3 de rejets d'arsenic en 2027. Pourquoi est-ce que soudainement cette valeur est retenue par le gouvernement dans son plan en même temps que la fonderie Horne propose un plan d'atteindre 15 ng/m^3 ? Évidemment que ce n'est pas un hasard. Ce que j'en déduis est que le gouvernement et la fonderie Horne ont eu des discussions, bien avant la consultation publique, et que les deux partis se sont entendus sur une cible de 15 ng/m^3 et non de 3 ng/m^3 . Si le gouvernement était vraiment transparent et impartial, le plan serait indépendant de celui de la fonderie et inclurait l'atteinte de la norme provinciale selon un échéancier fixe.

Une autre question qui a été posée par une citoyenne lors de la séance d'information mérite d'être discutée. On demandait à la fonderie Horne si elle reconnaît que ses rejets peuvent avoir des effets sur la santé des citoyens. La réponse était qu'ils ne peuvent pas se prononcer sur cette question, car ils ne sont pas des experts en santé. Je n'en reviens toujours pas de cette réponse qui m'a laissé sans mots. La fonderie n'a même pas l'humilité de reconnaître ce que la communauté scientifique a déjà prouvé unanimement maintes fois. Il n'y a aucun débat sur cette question, ce sont des faits prouvés. Comment peut-on avoir confiance en la fonderie si elle refuse de reconnaître cette réponse si évidente, qui est la raison même du mouvement citoyen actuel. Je n'aurais jamais cru qu'en 2022, dans une séance d'information publique, que la fonderie oserait avoir une réponse de telle sorte. C'est un manque total de respect pour les citoyens et une preuve flagrante de leur manque de transparence.

J'espérais entendre des réponses rassurantes de la part de la fonderie Horne dans cette séance d'information, mais pour être honnête, elle m'a laissé avec plus de frustrations envers cette compagnie. Même si mon texte semble critiquer directement les réponses des porte-paroles de la fonderie à plusieurs reprises, ce n'est pas du tout le but. Ils sont des

employés qui font leur travail. Cependant, leurs réponses reflètent le mot d'ordre et la vision qui provient de la haute direction : c'est elle que je critique actuellement.

Impact économique d'une fermeture

On parle souvent de l'impact économique de la fermeture de la fonderie comme une histoire d'horreur d'une ville fantôme que deviendra la ville de Rouyn-Noranda. Le premier ministre évoque que les 650 emplois bien payés seraient perdus. Cependant, je n'ai vu aucune étude détaillée de l'impact économique d'une fermeture de la fonderie.

Si les 650 travailleurs se retrouvent tous des emplois au même salaire, concrètement, aucun emploi ne sera perdu à Rouyn-Noranda. Je suis d'accord qu'il est improbable que tous les travailleurs retrouvent un emploi avec un salaire moyen au même niveau qu'il l'est en ce moment et qu'il y aurait un impact économique, mais je ne crois pas que l'impact serait si dramatique que certains le laissent sous-entendre. Nous sommes frappés par une pénurie de main-d'œuvre dans tous les domaines et dans tous les types de compagnies qui s'aggrave continuellement au fil des années. D'ailleurs, entre 2015 et 2022, la croissance du nombre de postes vacants en Abitibi-Témiscamingue a passé d'environ 1000 à plus de 4000 (*Réf. 4*). De plus, la ville de Rouyn-Noranda est diversifiée en termes d'emplois. On retrouve plusieurs bureaux gouvernementaux, le cégep, l'université, des mines avoisinantes, Hydro-Québec et j'en passe. La ville de Rouyn-Noranda ne compte plus uniquement sur la fonderie pour survivre économiquement et ce, depuis longtemps.

Une analyse rapide de quelques données permet de poser un regard critique au niveau de l'impact économique d'une fermeture de la fonderie. Il y a présentement environ 17000 travailleurs à Rouyn-Noranda (*Réf. 5*). Les 650 emplois de la fonderie Horne correspondent donc à environ 3.8% des emplois de la ville, si nous excluons les emplois indirects. Si je fais l'hypothèse que le salaire moyen des citoyens de la ville de Rouyn-Noranda est de 50 000\$ annuellement et que les employés de la fonderie se retrouveraient un nouvel emploi à 70% du salaire de 107 000\$ qui est cité par le premier ministre, la baisse salariale globale de la ville de Rouyn-Noranda serait seulement de 2.35%. Ces calculs sont très simplifiés et ne tiennent pas compte de tous les facteurs. Cela reste tout de même un indicateur intéressant au niveau de l'impact sur la masse salariale globale de la ville, qui ne m'apparaît pas comme étant alarmant.

Ce que je constate et que je trouve désolant est que plusieurs PME de la région n'arrivent plus à offrir des services et limitent leur croissance à cause du manque de main-d'œuvre, mais en parallèle, le discours du gouvernement est qu'il faut protéger à tout prix les emplois de la fonderie Horne. Ces travailleurs profitent actuellement à Glencore, une compagnie internationale Suisse aux multiples scandales de corruption et de conflits éthiques partout dans le monde, quand ils pourraient plutôt contribuer à faire croître des compagnies de la région qui ont des belles valeurs et qui contribuent directement à l'économie et au développement local.

Malgré ces données et opinions personnelles, je ne souhaite pas nécessairement la fermeture de la fonderie Horne. Cependant, je ne veux, en aucun cas, que la menace de fermeture de la fonderie Horne soit un argument pour lui permettre de continuer à polluer excessivement. La fonderie Horne n'a plus le pouvoir de négociation qu'elle avait auparavant.

Mot de la fin

Je suis déçu que nous nous sommes rendus au point actuel. Je suis déçu qu'il ait fallu des mouvements citoyens comme celui-ci afin d'avoir un minimum de responsabilisation de la part du gouvernement envers la fonderie Horne. Je suis déçu des tolérances invraisemblables du gouvernement et du comportement immoral de la fonderie Horne au fil des années. Je suis déçu d'avoir été autant dans l'inconnu.

J'espère profondément que cette consultation publique n'aura pas été que de la poudre aux yeux et que nous serons entendus. Je sou mets donc, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici deux ans.
- L'atteinte de la cible de concentration annuelle de 3 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici cinq ans.
- L'atteinte des normes annuelles provinciales pour tous les autres métaux, contaminants et poussières fines d'ici deux ans.
- L'atteinte des normes journalières provinciales pour tous les métaux, contaminants et poussières fines d'ici deux ans, incluant l'arsenic.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la fonderie pour avoir une meilleure représentation des émissions à l'ouest, à l'est et au nord.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnementales de la fonderie Horne de Glencore et du gouvernement du Québec.
- Une surveillance accrue par le gouvernement sur le respect des normes et le recours à des conséquences significatives pour la fonderie en cas de dépassement des limites permises.

Références :

1. Fonderie Horne : des tonnes de contaminants différents retombent sur Rouyn-Noranda; Thomas Gerbet, Radio-Canada; 2022
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898316/fonderie-horne-contaminants-metaux-arsenic-nickel-plomb>
2. Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda; P Walsh, ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Québec; 2004
3. Rouyn-Noranda dépose son mémoire : « Il n'appartient pas à la population de décider »; Annie-Claude Luneau, Radio-Canada; 2022
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1925945/fonderie-horne-arsenic-diane-dallaire-consultations>
4. Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon les régions économiques, données trimestrielles non désaisonnalisées, Tableau : 14-10-0325-02;
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1410032502>; Statistique Canada, 2022
5. Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions,
<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/08/mrc/86>; statistique Québec; 2022